



Indemnité différentielle incluant ou pas les primes de service

Par **marcost_old**, le **10/08/2007** à **14:45**

bonjour.

Je suis en litige avec mon employeur(centre hospitalier) car je touche depuis quelques temps une indemnité différentielle suite à mon "rachat" du privé vers le public.(Je travaillais dans un service médical d'une maison d'arrêt qui était privée et ils ont été obligés de m'intégrer dans le service public hospitalier) Jusqu'à présent les primes diverses du service (nuit, we...) n'étaient pas incluses dans cette indemnité. Or cette année, ils veulent les inclure et baisser mon indemnité. Ce qui me diminue également mon salaire.

Pourriez-vous me dire si cette manœuvre est légale ou si ils veulent faire des économies sur mon salaire.